

EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

Le 14 mars 1975, le Canada a fait un paiement provisoire de \$330,000 à l'Ontario dans le cadre d'un projet entrepris par la province en vertu de l'accord complémentaire. Ce paiement n'a pas été justifié au cours du trimestre suivant, comme l'accord le stipulait, et était encore non justifié lorsqu'un paiement provisoire supplémentaire de \$693,000 a été versé en décembre 1975. Une demande de remboursement de coûts de \$169,000, pour la période de mars à décembre 1975, a été reçue en mars 1976, sans qu'il ait été rendu compte d'un solde de \$854,000. Le 15 mars 1976, un autre paiement provisoire de \$1.7 million était néanmoins versé. (Para. 13.23, Rapport annuel 1976)

Le Canada a versé au Nouveau-Brunswick, en septembre 1974 et en mars 1975, deux paiements anticipés s'élevant à \$1,795,501. Lorsque l'on a reçu la demande vérifiée de \$1,639,998, en mars 1975, on n'a tenu compte que du premier paiement anticipé de \$1,043,625; par conséquent, le Canada a effectué un autre paiement de \$596,373. La situation n'a pas été corrigée avant octobre 1975. (Para. 13.23, Rapport annuel 1976)